



Rubrique: Inscriptions au registre du commerce

Sous-rubrique: Mutation

Date de publication: SHAB 12.09.2023

Numéro de publication: HR02-1005836466

Entité de publication

Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

Mutation Bogar AG, Wallisellen, nouveau Bogar AG in Liquidation, Lausanne

Bogar AG in Liquidation
c/o RSM Switzerland AG
Chemin des Charmettes 9, succursale de Lausanne
1003 Lausanne

Jusqu'ici

Bogar AG, précédemment à Wallisellen, CHE-108.491.240 (FOSC du 19.01.2023, p. 0/1005655877). Rappel historique: Augmentation ordinaire du capital-actions du 18.11.2008 par compensation de créance de CHF 5'825'490; en contrepartie, il est remis 582'549 actions de CHF 10. Capital-actions réduit de CHF 7'854'270 à CHF 141'529.40 le 26.03.2010 par destruction de 785'427 actions de CHF 10, pour supprimer un excédent passif constaté au bilan. Augmentation ordinaire du capital-actions du 26.03.2010 en espèces et par compensation de créances de CHF 253'500; en contrepartie de ces créances, il est remis 253'500 actions de CHF 0.20. Augmentation ordinaire du capital-actions du 09.12.2010 par compensation de créance de CHF 1'073'124; en contrepartie, il est remis 1'073'124 actions de CHF 0.20. Augmentation ordinaire du capital-actions du 31.07.2012 et 03.10.2012 par compensation de créance de CHF 1'013'467.60; en contrepartie, il est remis 5'067'338 actions de CHF 0.20. Augmentation ordinaire du capital-actions du 28.06.2013 et 15.08.2013 par compensation de créance de CHF 500'696; en contrepartie, il est remis 2'503'480 actions de CHF 0.20. Capital-actions réduit de CHF 3'063'029.40 à CHF 153'151.47 par réduction de la valeur nominale des actions de CHF 0.20 à CHF 0.01, pour supprimer un excédent passif constaté au bilan. L'assemblée générale a introduit une clause statutaire relative à une augmentation autorisée du capital par décision du 18.11.2008. Pour les détails, voir les statuts. Suppression de la clause statutaire relative à l'augmentation autorisée du capital (fondée sur la décision d'autorisation du 18.11.2008). L'assemblée générale a introduit une clause statutaire relative à une augmentation autorisée du capital par décision du 26.03.2010. Pour les détails, voir les statuts. L'assemblée générale a introduit une clause statutaire relative à une augmentation autorisée du capital par décision du 31.07.2012. Pour les détails, voir les statuts. L'assemblée générale a introduit une clause statutaire relative à une augmentation conditionnelle du capital par décision du 26.07.2007. Pour les détails, voir les statuts. L'assemblée générale a introduit une clause statutaire relative

à une augmentation conditionnelle du capital par décision du 18.11.2008. Pour les détails, voir les statuts. Suppression de la clause statutaire relative à l'augmentation conditionnelle du capital (fondée sur la décision relative à l'octroi de droits du 26.07.2007) suite à l'extinction des droits de conversion et d'option. L'assemblée générale a modifié une clause statutaire relative à une augmentation conditionnelle du capital (selon décision du 18.11.2008) par décision du 26.03.2010. Pour les détails, voir les statuts. L'assemblée générale a introduit une clause statutaire relative à une augmentation conditionnelle du capital par décision du 31.07.2012. Pour les détails, voir les statuts. L'assemblée générale a introduit une clause statutaire relative à une augmentation conditionnelle du capital par décision du 28.06.2013. Pour les détails, voir les statuts. L'assemblée générale a modifié une clause statutaire relative à une augmentation conditionnelle du capital (selon décision du 31.07.2012) par décision du 28.06.2013. Pour les détails, voir les statuts. Le conseil d'administration a modifié une clause statutaire relative à une augmentation conditionnelle du capital, par décision du 15.08.2013, pour le détail cf. statuts. Le conseil d'administration a modifié une clause statutaire relative à une augmentation conditionnelle du capital, par décision du 29.03.2016, pour le détail cf. statuts. Siège transféré à Lausanne. Nouvelle adresse: Chemin des Charmettes 9, c/o RSM Switzerland AG, succursale de Lausanne, 1003 Lausanne. Statuts modifiés le 06.06.2023. But: la société a pour but le développement, l'acquisition, la gestion et le transfert de brevets, de connaissances techniques et industrielles et d'autres droits de propriété intellectuelle, notamment en ce qui concerne le développement de produits à base de plantes médicinales destinées à la santé animale, ainsi que leur enregistrement, leur production et leur commercialisation. La société peut acquérir, gérer et transférer des marques commerciales; établir des succursales et créer des filiales en Suisse et à l'étranger et effectuer toutes les opérations directement ou indirectement liées aux buts susmentionnés. La société peut acquérir, gérer et vendre des biens immobiliers en Suisse et à l'étranger. Capital-actions: CHF 159'697.47, libéré à concurrence de CHF 159'597.47, divisé en 15'969'747 actions nominatives de CHF 0.01, avec restrictions quant à la transmissibilité selon statuts. Organe de publication: Feuille officielle suisse du commerce. Communications aux actionnaires: par écrit (y compris par télécopie ou par courrier électronique), sous réserve de dispositions légales ou statutaires contraires. Fantelli Marco, de Lugano, à Walchwil, n'est plus administrateur; sa signature est radiée. Gamper Reto, de Stettfurt, à Hettlingen, n'est plus gérant; sa signature est radiée. Administration: Lambeaux Matthieu, de France, à Paris (France), est membre président du conseil d'administration avec signature individuelle. Spitz Daniel, de Basel, à Prilly, est membre du conseil d'administration avec signature individuelle. BDO AG (CHE-105.952.747) n'est plus organe de révision. Nouvel organe de révision: Fiduciaire Auditoria SA (CHE-108.151.399), à Lausanne. Selon décision de son assemblée générale du 06.06.2023, la société a prononcé sa dissolution. La liquidation est opérée sous la raison de commerce: Bogar AG in Liquidation par RSM Switzerland AG, succursale de Lausanne (CHE-210.568.177), à Lausanne, nommée liquidatrice. Les 15'969'747 actions nominatives de CHF 0.01 ne sont désormais plus restreintes quant à la transmissibilité (art. 685a, al. 3 CO).

Registre journalier no 14683 du 07.09.2023

Précédente publication dans la FO SC: no 13, Date: 19.01.2023

Point de contact: Registre du commerce du Canton de Vaud